

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2014**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014, le règlement numéro 259-2014 modifiant le règlement numéro 155-2008 concernant la circulation et le stationnement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

**DONNÉ À SAINT-PASCAL CE 16<sup>e</sup> JOUR DE MARS DEUX MILLE QUINZE.**

---

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mars 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 mars 2015.

---

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière